



## Procès-verbal du conseil d'administration du 24 juin 2025

Le 24 juin 2025, le conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) s'est réuni au sein du CRR 93 sous la présidence de Zakia Bouzidi.

Étaient présents ou avaient donné pouvoir :

Membres du conseil d'administration :

- Zakia Bouzidi (présidente),
- Didier Broch (vice-président),
- Laure Roux,
- Brigitte Dionnet,
- Emmanuelle Holder,
- Bernadette Dodin,
- David Millerioux,
- Laura Smadja.

Invités :

- Suppléants : Laure Moreau, Stanislas Kasprzack, Mariane Minjou,
- Équipe du CRR 93 : Alexandre Grandé, Raphaël Souyris, Marc Christophe,

*En préambule à l'ouverture du conseil d'administration, madame Bouzidi évoque les actualités du conservatoire :*

- *Le renouvellement du label CRR,*
- *Une fête de la musique réussie,*
- *La stabilité du nombre d'intention d'inscriptions par rapport à l'année précédente,*
- *Un dysfonctionnement de la ventilation sur le site d'Aubervilliers est signalé notamment au 5ème étage, une intervention est en cours sur le bâtiment. Une enveloppe budgétaire va être attribuée tous les ans dans le cadre d'un plan d'investissement afin d'améliorer les conditions dans les bâtiments ;*
- *L'étude du cabinet YMAGO est en cours avec le recueil des dernières données*
- *Présence future de Zahia Ziouani au CA en tant que personnalités qualifiées.*

### 1. Installation de Marie-Amélie ANQUETIL

**Z. Bouzidi :** Du fait du départ de madame Sandrine GRYNBERG-DIAZ, le conseil municipal d'Aubervilliers a voté le 19 juin son remplacement par madame Marie-Amélie ANQUETIL.

### 2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 01 avril 2024

**E. Holder :** Il manque les représentants des parents d'élèves ainsi que ceux des élèves dans la composition du conseil d'établissement, il faudra les rajouter.

**Z. Bouzidi :** En l'absence d'autres observations il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 1er avril 2025.

*Délibération : Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des votants le procès-verbal du conseil d'administration du 1er avril 2025.*

### 3. Approbation du compte de gestion

**R. Souyris :** Il faut procéder à un vote distinct entre compte de gestion et compte administratif mais les deux vont être présentés ensemble.

Le résultat 2024 est plutôt positif, nous finissons en excédant que ce soit pour l'investissement ou le fonctionnement, cependant ces résultats positifs sont surtout le fruit d'éléments comptables, cela ne reflète en rien la réalité financière de l'établissement. Néanmoins, deux éléments permettent d'aboutir à ce résultat : la bonne gestion de la direction et la subvention exceptionnelle des deux villes de 500 000€ qui a permis de finir de 2024 et de commencer l'année 2025.

Il y a une diminution par rapport à 2023 du montant global des dépenses d'environ 5 %. Par rapport à 2017 l'établissement a une surface financière supplémentaire de 3 %, cela traduit une stabilité de la surface financière de l'établissement.

Sur les charges à caractère générale, cette année il y a une augmentation de 25 000 €, cela représente 15 % de plus par rapport à 2023. Ceci est lié à l'aboutissement de projets pédagogiques, notamment le projet en Allemagne. On retrouve aussi des dépenses liées au passage à l'EPCC et à la mise en place du paiement en ligne. Enfin les dépenses sont aussi liées à un certain nombre de cérémonies d'hommages du fait de départs en retraite ou décès.

On constate une baisse de 14 000 € des petits consommables qui correspondent essentiellement aux instruments musiques. Cela ne sera pas possible en 2025, car il y a une nécessité de réinvestir dans le parc instrumental.

Au niveau des charges du personnel on a une augmentation d'environ 3 % par rapport à l'année 2023 ce qui représente environ 150 000 €. Cela s'explique par l'augmentation du point d'indice qui avait depuis juillet 2023 et par le glissement vieillesse technicité qui s'impose pour des titulaires. Deux choses ont été mises en place, la médecine du travail et l'apparition des tickets restaurants pour les agents administratifs. Je tiens à souligner qu'on ne peut pas parler de dérapage concernant la masse salariale, on a une baisse du nombre d'heures travaillées en 2024. On était à 112 000 heures en 2023 et l'on passe à moins de 109 000 heures en 2024. Néanmoins le coût horaire sur ces deux années est totalement différent. Nous étions à 43,68 € en 2023 et nous passons à 46,15 € en 2024.

Sur les recettes de fonctionnement il y a une apparente baisse en 2024, due à l'absence d'un report exceptionnel présent en 2023. Hors effet exceptionnel, il y a en réalité une hausse de 3 % (environ 170 000 €) grâce à une subvention exceptionnelle des deux villes. Il y a une baisse des droits d'inscription (-200 000 €) qui est la conséquence d'un nouveau mode de comptabilisation, les recettes sont désormais rattachées uniquement à l'année en cours. Cela crée un effet transitoire jusqu'en 2026. Pour finir sur les recettes de fonctionnement, il y a les 21 000 € provenant de la cession d'un piano.

Pour les investissements la situation est assez chaotique, lié au passage de SIVU en EPCC. Les dépenses d'investissement sont en forte baisse : 30 000 € en 2024 contre plus de 300 000 € en 2023 en raison de la transition comptable et absence de certaines reprises d'amortissements (environ 40 000 €). Pour les recettes d'investissement c'est plutôt l'inverse, il y a une forte hausse, plus de 300 000 €, une augmentation de 230 000 € par rapport à 2023 qui est liée aux dotations initiales des deux villes. Ces dotations devront être remboursées à partir de l'an prochain, à raison de 10 % par an. On peut donc considérer l'excédent de 285 000 € déjà consommé.

En conclusion, les « bons résultats » affichés reposent essentiellement sur l'apport exceptionnel des villes et des efforts de gestion. Depuis 2017, la surface financière a seulement augmenté de 3 %. Le nombre d'élèves de 9 %. Cela montre une efficacité certaine, mais aussi un décalage entre l'augmentation des besoins (élèves) et l'évolution du budget, créant un problème structurel à terme.

**E. Holder :** Ce qui frappe c'est le décrochage entre l'augmentation des élèves (+9 %) et du budget (+3 %) et la diminution de plusieurs centaines/milliers d'heures. Il y a une inquiétude pour les élèves dans leur enseignement.

**B. Dodin :** Peut-être faut-il attendre avoir du recul avec le retour du cabinet YMAGO, est-ce que moins d'élèves auront été touché pour autant ?

**A. Grandé :** L'étude nous demande de se doter d'outil de suivi budgétaire tous les mois. Certaines classes sont peu remplies (3-4 élèves), ce qui oblige à des ajustements. Il y a une nécessité de choisir

chaque année quelles formations ou classes maintenir. Il faudra une rigueur accrue sur la masse salariale avec la limitation stricte des heures supplémentaires avec l'utilisation de nouveaux outils numériques pour suivre les heures par enseignant et prévoir l'année suivante.

**E. Holder** : D'où viennent les élèves qui se sont réinscrits ?

**A. Grandé** : Il y a une stabilité des réinscriptions, actuellement il y a l'inscription des nouveaux et les concours d'entrées qui débutent. Il y a une augmentation tarifaire pour certains cycles, avec un traitement au cas par cas via une commission pour éviter les abandons pour les élèves dont le tarif augmente considérablement.

**D. Broch** : À propos du GVT, il n'est pas trop défavorable. Il y a un ralentissement des concours puisque l'on passe d'un concours tous les ans à un concours tous les deux ans. On constate aussi un transfert du corps des titulaires au corps des contractuels.

**R. Souyris** : Le GVT est automatique pour les titulaires mais il y a des revalorisations salariales ponctuelles (évolution de mission, responsabilités) pour les contractuels. Mais il y a en effet un recours croissant aux contractuels.

**D. Millerioux** : Il y a une augmentation faible des dépenses sur 8 ans, qui cache en réalité une baisse du nombre d'heures et d'interventions. Par exemple en milieu scolaire il y a une baisse de la qualité avec moins de temps par classe (séances réduites à 45 minutes). Est-ce que l'audit prend aussi en compte la fatigue du personnel ? Il y a un risque de perte d'attractivité et de départs vers d'autres opportunités.

**D. Broch** : Il y a des fermetures de classes dans l'Éducation nationale. Il y a peut-être un moyen de revoir l'organisation des interventions en milieu scolaire s'il y a moins de classes.

**S. Kasprzack** : Pour rebondir sur l'intervention de Madame Holder, l'évolution avec l'inflation est mauvaise, cela fait 800 000 € en moins sur 10 ans.

**R. Souyris** : Cet état de fait, n'est pas que de la responsabilité des villes, c'est globalement dû à la contraction de la dépense publique.

**D. Broch** : On ne peut pas compenser la baisse des dotations, car les financeurs du CRR sont aussi impactés. Les villes ont souvent compensé le retrait de l'État ou de la région.

**Z. Bouzidi** : Il y a une augmentation sur les 4 dernières années des deux villes .

**S. Kasprzack** : Pour des remarques plus précises, le coup des SSIAP autrefois pris en charge par la ville est maintenant pris en charge par le conservatoire ainsi que les impressions.

**B. Dodin** : Par rapport à l'Augmentation des tarifs des grands élèves, candidatent-ils aux bourses sur critères sociaux de la DRAC ?

**A. Grandé** : Oui, mais il y a des élèves éligibles qui ne sont pas retenues.

**E. Holder** : Je ne comprends pas trop votre réponse à Monsieur Kasprzack, est-ce qu'il y a une fatalité dans les réponses ? Est-ce qu'on accepte que ça diminue ?

**Z. Bouzidi** : Non, nous ne sommes pas fatalistes. On a un budget à tenir pour montrer que le conservatoire peut vivre et faire des choses de qualité. Les communes et le département soutiennent le CRR, mais les marges sont limitées. Les relations avec la région et le ministère sont compliquées. Nous sommes dans le combat.

**E. Holder** : Est-ce qu'il faut continuer à interroger les acteurs publics ou se tourner vers autre chose, un autre mode de financement ?

**D. Broch :** Les CRR portés par des intercommunalités s'en sortent mieux. Nous pouvons aussi nous tourner vers d'autres financements mais il ne faut pas que les appels à projets deviennent majoritaires. Il y a aussi la possibilité de récupérer la taxe professionnelle.

**B. Dodin:** Pour le Pôle Sup'93 taxe professionnelle représente seulement 15 000 € maximum. Le temps et l'énergie demandé est énorme par rapport aux résultats obtenus.

**D. Millerioux :** Il faut se tourner vers des financements pérennes, permanents. Il y a-t-il d'autres financeurs permanents qui pourraient apparaître ?

*Délibération : Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le compte de gestion.*

#### **4. Approbation du compte administratif**

**Z. Bouzidi :** Comme il a été dit, le compte administratif est voté distinctement et après le compte de gestion. Néanmoins les deux documents ont les mêmes résultats.

*Délibération : Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le compte administratif.*

#### **5. Versement du complément indemnitaire annuel**

**A. Grandé:** Le CIA existe pour les agents administratifs et techniques du CRR. On vote pour le réajuster au nombre de personnes qui en bénéficie. Il y a 16 agents en 2024 qui en bénéficie.

*Délibération : Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le réajustement du complément indemnitaire annuel.*

#### **6. Approbation des modifications du règlement intérieur à destination des agents**

**Z. Bouzidi:** Le règlement intérieur à destination des agents a eu des modifications au cours d'un travail commun entre l'administration du CRR et les membres du CST.

**A. Grandé :** La forme de certain point est modifiée afin de le rendre plus compréhensible à la lecture. Un nouveau point sur les VHSS a été ajouté ainsi que sur les remplacements et les absences. Les accueils des agents administratifs passent de 12h à 15h d'obligation d'accueil public.

**L. Smadja :** Un agent nous a fait remarquer qu'il n'y avait pas de retour sur les frais de déplacements à mobilité douce ainsi que sur la médecine du travail.

**A. Grandé:** Aujourd'hui est proposé au vote des modifications qui ne nécessitent pas le vote de délibérations particulières. Par ailleurs la médecine du travail est due c'est pour cela qu'elle n'apparaît pas dans le règlement intérieur.

*Délibération : Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le nouveau règlement intérieur à destination des agents.*

#### **7. Bilan de l'expérimentation de la semaine en quatre jours**

**Z. Bouzidi :** Après l'évaluation de l'expérimentation de la semaine en quatre jours, il est proposé d'y mettre fin. Le dispositif se heurtant à des limites structurelles.

**R. Souyris :** Il fallait l'expérimenter, être au fait des évolutions de la société. Mais l'expérience est peu concluante du fait de la nature même de notre activité. Le nombre de personnes réellement éligible était relativement faible ce qui pouvait amener à une rupture d'égalité entre agents avec des fonctions similaires. Pour ces raisons, il faut suspendre l'expérimentation. Cela n'empêche pas une souplesse sur la gestion du temps de service et de rester à attentifs aux expérimentations qui peuvent se mener en matière de gestion du temps de travail.

**D. Millerioux :** Le temps de travail est déjà annualisé. Pour quelles raisons penser en temps hebdomadaire ?

**A. Grandé :** Le fait qu'il y est un cadre sur la semaine en quatre jours a contraint certains agents à le faire, les mettant en difficulté. Il y a des périodes hautes et basses au CRR et il n'est pas possible de faire 4 jours certaines semaines.

**D. Broch :** L'administration est soumise à 1 607 heures mais on ne peut pas parler de temps annualisé.

*Délibération : Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la fin de l'expérimentation de la semaine en quatre jours.*

#### **8. Création d'une régie d'avance**

**R. Souyris :** Cette régie d'avance permettrait au conservatoire de disposer d'une carte de paiement qui permettrait pour un certain type de dépenses listées à l'article 3 de la délibération, de payer en direct sans être obligé de passer par des mandats administratifs. C'est actuellement compliqué pour les questions liées aux logiciels informatiques ou au carburant. Elle éviterait une perte de temps.

**B. Dodin :** Pourquoi n'avez-vous pas mis les transports et l'hôtel dans la régie d'avance ?

**A. Grandé :** Le besoin de payer des trains ou hôtel arrive rarement mais c'est une bonne idée pour l'avenir.

*Délibération : Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la création d'une régie d'avance.*

#### **9. Mise en place de la télétransmission**

**R. Souyris :** Jusqu'ici, afin de transmettre les délibérations à la préfecture nous le faisons sous format papier. A présent, il faudra passer par le numérique avec la mise en place de la télétransmission. Il faudra choisir et financer un opérateur conventionné pour transmettre les documents.

*Délibération : Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la mise en place de la télétransmission.*

#### **10. Créations et suppressions de postes**

**A. Grandé :** Chaque création et suppression de postes a été faite en concertation avec le CST. Du premier aux sixième postes ce sont des régularisations. Le septième est la création d'un mi-temps de jazz afin de faire suite au décès de Madame Faoro. Le huitième poste concerne la création d'un poste de professeur de trombone car un enseignant part à la retraite en janvier.

**M. Minjou :** Nous tenons à ce que ce soit un PEA qui soit recruté au poste de professeur de trombone.

**A. Grandé :** En effet il faut au moins un PEA dans chaque département.

**L. Smadja** : Il y a aussi un enjeu autour du DEM.

**S. Kasprzack** : Il serait bien de communiquer au conseil d'administration un tableau des effectifs.

**R. Souyris** : Actuellement nous ne sommes pas en capacité de fournir un tableau des effectifs mais nous nous engageons d'ici le prochain CA à en fournir un.

*Délibération : Le conseil d'administration adopte à l'unanimité les créations et suppressions de postes.*

#### 11. Points divers

**Z. Bouzidi** : Le travail d'audit actuel est plus long que ce que nous imaginions.

**S. Kasprzack** : Est-ce que cette étude avait du sens ?

**Z. Bouzidi** : Oui c'est très intéressant d'avoir une base, afin d'avoir des perspectives et nous remercions le département d'avoir financé cette étude.

**D. Millerioux** : Est-ce que dans le cadre de cet audit les professeurs seront aussi consultés ou l'étude est uniquement comptable ?

**R. Souyris** : Non, c'est financier. Aujourd'hui on ne connaît pas la réalité du coût de l'établissement et pour cela nous avons besoin de récupérer des données et c'est un travail assez long. L'étape suivante sera celui des perspectives de l'établissement.

**E. Holder** : Il y avait aussi la question du financement du CPES qui est voué à disparaître car il ne respecte pas les accords de Bologne. Le deuxième point est le souci de la qualité de l'air dans le bâtiment et pas que dans les salles de danse. Les mairies ont-elles des solutions face aux cours qui ont été annulés ?

**Z. Bouzidi** : Nous avons perçus la gravité de la situation et c'est vraiment pris au sérieux.

**A. Grandé** : C'est un problème structurel sur le bâtiment, nous allons équiper les salles les plus chaudes de ventilateurs mais cet investissement se fera au détriment du parc instrumentale. Le problème est-ce la chaleur ou la qualité de l'air ?

**D. Millerioux** : Le même problème est présent à Houdremont.

**D. Broch** : Ce sont des travaux à 40 millions d'euros qui vont être engagés, il y en effet gros problèmes sur la salle.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

